Document généré le 11 oct. 2024 23:06

Revue internationale Animation, territoires et pratiques socioculturelles
International Journal of Sociocultural community development and practices
Revista internacional Animación, territorios y prácticas socioculturales

Échec de la scolarisation obligatoire en Côte d'Ivoire : le cas des jeunes filles commerçantes au marché Belleville de Treichville

Koffi Roland Bini

Numéro 22, 2022

Animation et pratiques socioéducatives
Sociocultural community development and socio-educational practices
Animación y prácticas socioeducativas

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1094444ar
DOI : https://doi.org/10.55765/atps.i22.1538

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Département de communication sociale et publique, Université du Québec à Montréal

ISSN

1923-8541 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Roland Bini, K. (2022). Échec de la scolarisation obligatoire en Côte d'Ivoire : le cas des jeunes filles commerçantes au marché Belleville de Treichville. *Revue internationale Animation, territoires et pratiques socioculturelles / International Journal of Sociocultural community development and practices / Revista internacional Animación, territorios y prácticas socioculturales*, (22), 47–57. https://doi.org/10.55765/atps.i22.1538

Résumé de l'article

Cet article vise à comprendre la situation hors école des jeunes filles commerçantes au marché Belleville de la commune de Treichville à Abidjan, malgré l'adoption en 2015 d'une loi en Côte d'Ivoire qui prescrit la scolarisation obligatoire. L'étude qualitative a ciblé tant des jeunes filles que des parents d'élèves, des membres de la Direction des actions sociales de la mairie que les représentants de l'administration scolaire, dont ceux de la direction régionale de l'éducation nationale et le corps de conseillers d'orientation scolaire. Il ressort de l'analyse de contenu des données recueillies que la présence hors école des jeunes filles en âge scolaire est liée à des perceptions contradictoires de la Politique de Scolarisation Obligatoire, à la primauté des cultures spécifiques sur le droit général et à la défiance des lois face au laxisme de l'État.

© Koffi Roland Bini, 2022

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Animation, territoires et pratiques socioculturelles
Sociocultural community development and practices
Animación, territorios y prácticas socioculturales

Échec de la scolarisation obligatoire en Côte d'Ivoire : le cas des jeunes filles commerçantes au marché Belleville de Treichville

Koffi Roland Bini
Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan
binirol@yahoo.fr

Cet article vise à comprendre la situation hors école des jeunes filles commerçantes au marché Belleville de la commune de Treichville à Abidjan, malgré l'adoption en 2015 d'une loi en Côte d'Ivoire qui prescrit la scolarisation obligatoire. L'étude qualitative a ciblé tant des jeunes filles que des parents d'élèves, des membres de la Direction des actions sociales de la mairie que les représentants de l'administration scolaire, dont ceux de la direction régionale de l'éducation nationale et le corps de conseiller d'orientation scolaire. Il ressort de l'analyse de contenu des données recueillies que la présence hors école des jeunes filles en âge scolaire est liée à des perceptions contradictoires de la Politique de Scolarisation Obligatoire, à la primauté des cultures spécifiques sur le droit général et à la défiance des lois face au laxisme de l'État.

Mots-clés : Déscolarisation, jeunes filles, défiance, Côte d'Ivoire.

This article aims to understand the out-of-school situation of young commercial girls at the Belleville market of the commune of Treichville in Abidjan, despite the adoption in 2015 of a law in Côte d'Ivoire that prescribes compulsory schooling. The qualitative study targeted both young girls and parents of pupils, members of the Direction of social actions of the town hall and representatives of the school administration, including the regional directorate of national education and the school guidance board. Analysis of the content of the data collected shows that the out-of-school presence of girls of school age is linked to conflicting perceptions of the Compulsory Education Policy, the primacy of specific cultures over general law and the defiance of laws in the face of state laxity.

Keywords: Out of school, young girls, defiance, Ivory Coast.

Este artículo pretende comprender la situación fuera de la escuela de las jóvenes comerciantes en el mercado Belleville de la comuna de Treichville en Abiyán, a pesar de la adopción en 2015 de una ley en Costa de Marfil que prescribe la escolarización obligatoria. El estudio cualitativo se dirigió tanto a las jóvenes como a los padres de los alumnos, los miembros de la Dirección de acciones sociales del Ayuntamiento y los representantes de la administración escolar, incluida la Dirección regional de Educación Nacional y el cuerpo de consejeros de orientación escolar. Del análisis del contenido de los datos recogidos se desprende que la presencia fuera de la escuela de las jóvenes en edad escolar está vinculada a percepciones contradictorias de la Política de Escolarización Obligatoria, la primacía de las culturas específicas sobre el derecho general y la desconfianza de las leyes frente al laxismo del Estado.

Palabras clave : Deserción escolar, niñas, desconfianza, Costa de Marfil.

Certains droits réservés © Koffi Roland Bini (2022)
Sous licence Creative Commons (CC BY 4.0).
ISSN : 1923-8541

Introduction

La scolarisation est un droit fondamental pour tous les enfants. L'Organisation des Nations Unies attache un prix à ce droit et l'a défini comme un Objectif du Développement Durable (ODD) dans les pays non développés. Le point quatre des ODD stipule qu'il faut assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (Assemblée Générale de l'ONU, 2015).

Pourtant, en 2018 encore, 258 millions d'enfants et de jeunes n'étaient pas scolarisés ; ce total comprend 59 millions d'enfants en âge de fréquenter le primaire, 62 millions d'enfants en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire et 138 millions en âge de fréquenter le deuxième cycle du secondaire (Institut de Statistique de l'UNESCO, 2018). Le phénomène des « enfants hors école » persiste. Il s'agit, d'une part, de ceux qui décrochent et, d'autre part, de ceux qui n'ont jamais été inscris.

La Côte d'Ivoire fait partie des pays qui ont adhéré à l'idée de la scolarisation pour tous. Dans cette logique, la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 modifiant la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement a été adopté par le gouvernement ivoirien. Cette loi fait principalement mention de la scolarisation obligatoire de tous les enfants dont l'âge varie entre 6 et 16 ans, sans discrimination. En d'autres termes, depuis la rentrée scolaire 2015-2016, la Côte d'Ivoire a pris des dispositions légales pour que tous les enfants en âge scolaire soient dans les salles de classe aux heures de cours. L'une des dimensions les plus importantes de cette politique de scolarisation obligatoire est la prise en compte du genre et de l'égalité des chances entre les garçons et les filles. Ces dernières sont une priorité pour le gouvernement qui a aussi adopté un Plan Stratégique d'Accélération de l'Éducation des Filles (PSAEF) en mars 2018, l'objectif étant de renforcer les actions en faveur de l'éducation des filles en Côte d'Ivoire.

Cependant, ces mesures n'ont pas suffi à inciter tous les parents à inscrire leurs filles à l'école. Dans le contexte abidjanais, la présence d'adolescentes dans les rues de plusieurs communes à des heures de classe laisse croire que l'application de la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 et le PSAEF n'ont pas suffi à régler le problème d'inégalité scolaire. Cette situation est particulièrement observable au marché Belleville de la commune de Treichville. Espace social et économique de circulation de biens et services destinés à la consommation, ce marché est devenu un cadre d'insertion socioprofessionnelle pour les jeunes filles en âge scolaire, mais hors école. Des visites exploratoires qui ont duré neuf jours en 2021 ont permis d'observer 84 adolescentes (9 à 16 ans) déscolarisées réparties dans différents secteurs d'activités : 47 % de vendeuses de légumes et fruits, 15 % d'apprenti couturières, 32 % dans les salons de coiffure et les instituts de beauté et 6 % faisant le commerce de l'eau fraiche. Ainsi, les observations et les entretiens révèlent que le système éducatif ivoirien laisse apparaitre des failles et reproduit les inégalités de genre.

Dans ce contexte de contradiction des normes que la société ivoirienne, à travers ses dirigeants, s'est elle-même engagée à suivre, il apparait opportun de se poser la question qui suit : qu'est ce qui explique la situation hors école des jeunes filles du marché Belleville de Treichville ?

Nous partons de l'hypothèse selon laquelle la situation hors école de ces jeunes filles, malgré les lois et les stratégies, s'explique par la primeur des pesanteurs socioculturelles sur le laxisme de l'État en matière d'application des lois.

Il sera question, dans la suite de ce travail, d'approfondir la réflexion en développant des aspects comme les perceptions de la PSO, l'impact culturel sur la vie hors école, l'inadéquation des lois sur la scolarisation et le laxisme de l'État en matière de suivi.

Méthodologie

Champ géographique et social de l'étude

Ce travail de recherche a été circonscrit dans un cadre géographique qu'est la commune de Treichville. Cette dernière est située au sud d'Abidjan (capitale économique de la Côte d'Ivoire), en plein milieu de la lagune Ebrié sur l'île petit Bassam avec Marcory et Koumassi. Treichville est limitée du sud, à l'ouest et au nord par la lagune Ebrié et délimitée à l'est par la commune de Marcory. Elle s'étend sur une superficie de 900 hectares et comprend 42 quartiers dont Aras, Gbata et Biafra. Le marché qui fait l'objet de notre étude se trouve au sein du quartier Belleville non loin du parc Canal aux bois et juste à la sortie du Pont de Marcory. Ledit marché est construit sur une superficie de 7 hectares et s'étend de l'avenue 21 à l'avenue 27.

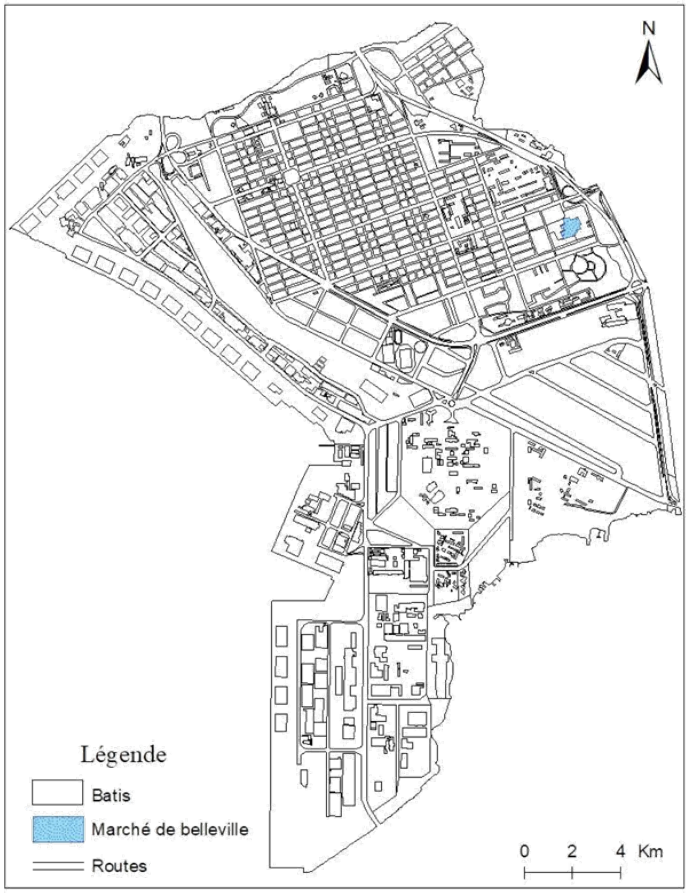

Carte 1 : Présentation de la zone à l'étude

Les structures ou acteurs susceptibles de nous fournir les informations adéquates sur la question à l'étude sont entre autres la mairie (direction de l'action sociale) de Treichville, la Direction Régionale de l'Éducation Nationale d'Abidjan 1 (DREN Abidjan 1), les parents d'élèves (population témoin) et les jeunes filles en situation hors école dans le marché de Belleville (population cible).

Échantillonnage

L'étude s'est appuyée sur un échantillonnage non probabiliste à choix raisonné.

La direction de l'action sociale de la mairie de Treichville pour les informations s'afférant au marché et aux conditions pour y avoir accès.

La DREN Abidjan 1 pour faire le point sur la politique de scolarisation et sa mise en place pratique à Treichville.

Les parents d'élèves pour appréhender les questions d'origine sociale et leurs influences sur la situation hors école des jeunes filles.

Le conseiller d'orientation est utile ici de par son rôle d'orientation les élèves ou de leurs parents en matière d'éducation.

Les jeunes filles hors école représentent la population cible de l'enquête.

Structures ou acteurs	Nombre de personnes interrogées
Direction de l'action sociale de la mairie de Treichville	1 représentant
DREN Abidjan 1	1 représentant
Conseiller d'orientation scolaire	1 représentant
Parents d'élèves	10 parents
Jeunes filles hors école	15 jeunes filles
Total	27 personnes

Tableau 1 : Échantillon à l'étude

Les informations recueillies auprès de ces différents répondants ont permis de saisir les articulations du phénomène à l'étude.

Procédure de collecte et d'analyse des données

Des entretiens semi-dirigés ont permis de collecter les informations sur le phénomène à l'étude. L'analyse de contenu a permis d'interpréter les données issues de ces entretiens individuels.

Résultats

Contradictions liées aux perceptions du PSO

Connaissances liées au PSO

Les jeunes filles hors école et certains de leurs parents ont répondu à la question à savoir ce qu'est la Politique de Scolarisation Obligatoire. Trois tendances se dégagent.

La première tendance observée recouvre le fait que les enquêtés ne connaissent pas cette politique, comme en témoignent les déclarations suivantes :

> « J'entends scolarisation dedans, donc je sais que c'est à propos de l'école. Mais je ne sais pas trop », affirmait une jeune fille vendeuse de beignets.
>
> Une autre vendeuse de jus naturel déclarait : « je ne sais pas où j'ai entendu parler de ça, mais il y a longtemps ».
>
> Pour l'une d'entre elles : « ça veut dire que tout le monde doit savoir lire et écrire, même si tu ne vas pas à l'école ou si tu as arrêté les cours. Par exemple, moi je ne vais plus à l'école, mais je sais lire et écrire. Je peux compter mon argent ».

Certaines (4 filles) ont simplement dit : « je ne sais pas, franchement, je ne peux pas mentir, il faut demander à quelqu'un d'autre ».

L'ignorance de cette politique est aussi réelle chez certains parents d'élèves. À leur tour, ils ont affirmé ce qui suit : « je n'ai jamais entendu parler de ça », déclaraient certains parents.

Ces jeunes filles vendeuses au marché de Belleville à Treichville (cibles principales) et certains parents d'élèves ne savent rien de la PSO et ignorent par conséquent ses implications.

La seconde tendance est celle des parents qui ne se sentent pas concernés par cette mesure, surtout pour les étrangers bien que la politique s'applique à tous les enfants et ne distingue pas les nationalités concernées. Les témoignages suivants s'inscrivent dans cette logique.

> « C'est quoi ça encore ? », s'exclamait un parent d'origine sénégalaise, lui-même commerçant au marché de Belleville à Treichville. Et il continue en disant : « c'est surement une affaire qui concerne les Ivoiriens, nous on se cherche ici ».
>
> « Bon ça, normalement c'est les Ivoiriens d'abord. Nous, on est étrangers. C'est l'État de la Côte d'Ivoire qui a adopté la loi. Donc les premiers concernés, c'est les Ivoiriens. S'ils appliquent ça, nous aussi on va l'appliquer. Mais ce n'est pas ça. Donc nous on regarde. Sinon, sincèrement, j'ai des enfants, mais ce n'est pas toutes mes filles qui vont à l'école. Il y a d'autres qui vendent, mais on ne les a pas forcées », affirmait un autre parent non Ivoirien.

La troisième tendance se rapproche du sens de la politique. À ce niveau, quelques jeunes filles et les parents d'élèves ont une idée approximative de la PSO. Les assertions suivantes sont des preuves :

> « Ça veut dire qu'il faut mettre les filles à l'école » (vendeuse d'eau).
>
> « Ça veut dire que maintenant une fille doit aller à l'école », (vendeuse de draps).
>
> Une autre fille en situation hors école et présente au marché de Belleville a laissé entendre ce qui suit : « Ça veut dire que nous tous, on peut encore aller à l'école pour apprendre à lire et à écrire ».
>
> « On dit d'inscrire les filles à l'école », déclarait un deuxième parent.
>
> D'après un autre parent : « Ça veut dire qu'il faut inscrire tous les enfants à l'école ».

En somme, quelques parents d'élèves et jeunes filles ont laissé entendre que la PSO oblige les parents à inscrire leurs enfants à l'école, démarche qui devient par la même occasion un droit pour tous les enfants, peu importe le genre.

Mais alors, l'on pourrait s'interroger sur le refus de s'inscrire dans cette dernière tendance.

PSO ou gratuité de l'école

Un certain nombre de parents perçoivent la PSO comme une forme de gratuité dont ils bénéficient et par ricochet une contrainte pour l'État d'offrir tout le nécessaire parcours scolaire à leurs enfants.

> « Quand on dit scolarisation obligatoire là, normalement tout doit être gratuit. En tout cas, nous on pensait que l'école était désormais gratuite et que l'État allait tout donner en cadeau », confiait un parent d'élève.
>
> Un autre parent a dit ce qui suit : « tout devrait être gratuit. Mais quand je me suis levé un matin, je suis arrivé à l'école avec les quatre enfants, j'ai reculé pour réfléchir et voir comment et avec qui je pouvais commencer. Face à la réalité, on est obligé de faire un choix ».
>
> « Moi sincèrement, je voulais inscrire tout le monde, mais je n'ai pas pu. J'ai adopté les deux enfants de ma sœur en plus de mes trois enfants. Vous imaginez ? C'est bien de prendre des décisions, mais il faut aider à les appliquer. Sans aide, comment je fais ».
>
> « On souffre trop nous les parents, on paye ceci et cela (cahiers, livres, craie). Chaque année l'inscription augmente et les livres changent. On dit que l'*école est gratuite mais on ne voit rien. Nous on n'a pas l'argent. Donc si ton enfant veut t'aider en se débrouillant un peu au marché, c'est bon. En tout cas, elle ne se prostitue pas* » (témoignait une femme).

De nos entretiens avec les parents, il ressort que ces derniers se plaignent du fait que l'État les oblige à scolariser obligatoirement leurs enfants, sans prévoir de prise en charge des frais subséquents. Pour les parents d'élèves, la PSO implique ou devrait impliquer la gratuité. En d'autres termes, une politique de scolarisation obligatoire sans gratuité n'est pas attractive.

Cette approche est différente de celle de l'État qui est dans une logique de massification basée essentiellement sur la « contrainte » faite aux parents de scolariser tous leurs enfants de 6 à 16 ans.

> « Il est du devoir du parent de scolariser leurs enfants. L'État fait sa part en faisant en sorte que l'inscription au CP1 soit gratuite. Tous les enfants doivent être à l'école », déclarait un agent de la DREN 1 Abidjan.

Cependant, cette volonté institutionnelle est contrariée sur le terrain. Les parents estiment qu'il n'y a pas assez d'établissements primaires pour accueillir tous les enfants en âge scolaire.

D'après un parent d'élève : « quand l'État dit que c'est gratuit là, il ne sait pas qu'il n'y a pas assez de places. Moi je prends ma fille, j'arrive dans un établissement public, on me dit il n'y a pas de place. Ou bien on me dit qu'il y a une seule place et j'ai deux enfants, une fille et un garçon. Qu'est-ce que je fais ? Je sécurise le garçon. Au privé il y a des frais à payer donc on ne va même pas là-bas. Si ce n'est pas gratuit partout, les filles resteront à la maison ».

Un agent du service social de la mairie reconnait ces faits lorsqu'il dit que « les infrastructures scolaires sont insuffisants. Et plus on avance, plus c'est compliqué ». En l'occurrence, l'on se retourne vers les écoles privées où les scolarités sont payantes. Finalement, les parents avouent que face à leurs difficultés, ils sont obligés de choisir qui scolariser. Et généralement, les jeunes filles sont marginalisées.

L'agent de la mairie continue en disant : « au marché ici, elles ne payent pas vraiment de place, elles viennent se débrouiller. En général, elles ne payent pas de place, on accepte ça, tant qu'elles pays les taxes journalières ».

Prononçant ces paroles, le représentant de la mairie laisse apparaitre une comparaison entre les modes d'accès à l'école et au marché. La contrainte économique est plus élevée à l'école.

Domination des logiques spécifiques sur les logiques structurelles de l'école

Caractéristiques culturelles au-dessus de la PSO

La Politique de Scolarisation Obligatoire est apparue dans le sillage éducatif comme une nouveauté venue se confronter aux principes existant en la matière. Elle est donc sensée remplacer des formes traditionnelles préexistantes laissant la liberté aux parents de décider de scolariser ou non leurs enfants. Comment est accueillie la PSO dans un contexte socioculturel spécifique ?

Un parent non Ivoirien a donné son avis sur la question en ces termes : « pour être honnête, chez nous, une femme doit vite se marier pour éviter certaines choses. L'école retarde son bonheur ».

Treichville est une commune d'Abidjan qui regorge de différentes communautés venues essentiellement de la sous-région. Ces communautés placent pour l'instant leurs cultures au-dessus de la PSO. À l'image des habitudes difficiles à changer, ils privilégient la déscolarisation des jeunes filles au détriment des jeunes garçons. Les préjugés culturels continuent de peser bien plus que les lois. En fin de compte, les jeunes filles vendeuses d'articles divers au marché Belleville de Treichville légitiment inconsciemment le choix de leurs parents de les mettre en situation hors école.

L'une de ces filles *déclarait ce qui suit :* « chez nous, c'est un honneur pour les parents quand on est vierge avant le mariage. Nos parents nous enlèvent à l'école dès qu'ils pensent que tu vois quelqu'un. D'après eux, c'est à cause de l'école que tu ne les écoutes pas. Donc tu n'y vas plus ».

Une autre a soutenu son idée en avouant : « nous, on a notre culture, on ne peut pas changer ça d'un coup. On comprend nos parents ».

En fin de compte, ces jeunes filles acceptent leurs positions hors école et espèrent s'épanouir dans le commerce et leur mariage programmé. De ce point de vue, la culture prend le dessus sur les lois et conforte les parents d'élèves et les jeunes filles dans leur vision. C'est aussi cela qui justifie la persistance de la non scolarisation ou de la déscolarisation des jeunes filles dont l'âge est compris entre 6 et 16 ans.

Enjeux de l'école et influence des modèles de réussite sociale sur les jeunes filles en situation hors école

La question du modèle de réussite interpelle plus d'un. Il s'agit ici de mettre en lumière la ou les références de ces jeunes filles en partant du principe selon lequel ces dernières sont influencées et tentent de ressembler à des modèles sociaux.

En la matière, les jeunes filles nous ont-elles-mêmes évoqué leurs modèles de réussite :

> « Ma grande sœur a commencé ici, elle vendait les dessous en détail à la même place. Actuellement elle va à Doubaï chaque 2 mois » ;
>
> « Moi aussi, j'ai une tantie là, elle me plait trop, elle n'est pas allée à l'école. Mais si tu vois sa voiture, sa maison. Elle a beaucoup de magasin à Abidjan ici. Donc dans la vie, il faut se battre. École est bonne, mais l'argent est meilleur » ;
>
> « Les Emma Lo là, vous-mêmes vous voyez comment elles ont percé non. Je connais des filles qui sont allées à l'école jusqu'à tard ; actuellement elles sont avec nous ici, et puis elles cherchent un mari avec torche. Donc il vaut mieux commencer vite. Moi, c'est moi-même qui aie choisi. Je ne voulais plus aller à l'école. Je voulais chercher l'argent. Je l'ai dit à ma maman, on a causé avec mon papa ; et puis il m'a donné l'argent pour commencer avec les mèches ».
>
> « Dernièrement, j'étais allé faire des achats à Adjamé. Un coup, on a commencé à courir. Après j'ai appris que les docteurs chômeurs marchaient au plateau et puis on les a poursuivi, on a attrapé beaucoup pour mettre en prison. Tu as un doctorat mais tu ne gagnes pas un travail, jusqu'à tu vas en prison. Marché de Belleville n'est pas mieux ».

Ces quatre déclarations résument bien l'état d'esprit des jeunes filles en situation hors école au marché Belleville de Treichville. Elles mettent en exergue l'impact des modèles et l'enjeu financier de l'école. Ces dernières montrent une préférence pour leur position de commerçante en s'appuyant sur les retombées économiques et sociaux. Elles prennent pour modèle des personnes, des femmes qui ont réussi sans faire du cheminement scolaire une priorité.

La conseillère d'orientation scolaire enquêtée a donné son avis sur la question : « notre société manque de repère, il faut avoir le courage de le dire. On a tué l'école et l'excellence au profit de la médiocrité. Regardez vous-même, qui sont ceux qui sont riches aujourd'hui ? Ce n'est ni les docteurs, ni les ingénieurs et autres. Les filles n'ont pas de modèle scolaire ».

La question du modèle est associée au niveau de vie. En la matière, les filles préfèrent leurs situations hors école avec des garanties de réussite sociale à un niveau de connaissance qui ne signifie plus rien dans la société ivoirienne.

Défiance des lois et le laxisme de l'État

Défiance des lois

La défiance des lois s'apparente à un refus de se soumettre à des décisions qui s'appliquent et s'imposent à tout le monde.

> « On veut nous dicter la conduite à tenir, comme si on allait nous aider ».

> « On ne nous explique rien, ils se mettent ensemble et ils décident entre eux. Ça concerne nos enfants, on doit être impliqués et sensibilisés, mais rien. Pourtant, ils n'ont pas leurs enfants ici », avançait un parent.

> Selon un autre parent d'élève : « on ne peut pas nous imposer de scolariser tous nos enfants, en tout cas moi je fais ce que je peux. À l'impossible, nul n'est tenu ».

Logiquement, la PSO est une obligation faite aux parents d'inscrire leurs enfants sans distinction à l'école. Pour lesdits parents, c'est une manière de leur imposer ce qu'ils doivent faire.

Les parents d'élèves pointent du doigt le caractère contraignant de la PSO en Côte d'Ivoire. Pour eux, sans aide, l'État ne doit rien exiger. Si dans sa forme basique cette PSO reste un outil d'utilité publique, sa mise en pratique pose problème. Les parents d'élèves n'y adhèrent pas parce qu'ils ont l'impression qu'on leur impose cela. C'est l'une des raisons fondamentales de l'intégration difficile de cette PSO et donc de la scolarisation des jeunes filles.

Laxisme de l'État

La défiance est aussi un rapport de force dans lequel le laxiste est un vice du dominé.

> « Un jour, j'ai croisé un de mes professeurs au marché ici. Elle m'a demandé pourquoi je ne vais plus à l'école ? Elle est professeure de français et elle m'a dit qu'à mon âge, je dois aller à l'école, qu'il y a une loi qui oblige les parents à nous mettre à l'école. Elle dit que si mes parents ne respectent pas, ils vont les punir. J'ai dit à mon papa, il m'a dit de laisser ça. En tout cas, depuis un bon moment, ma sœur et moi ne partons plus à l'école et on n'a rien fait à mes parents, ils sont là », expliquait une jeune vendeuse d'articles divers.

Ce témoignage permet de comprendre que rien n'est reproché aux parents qui ne scolarisent pas leurs jeunes filles en âge scolaire.

> Le représentant de la DREN 1 confirme cette tendance en disant : « c'est vrai que jusqu'à présent, il n'y a pas de phase répressive. On n'a rien pour obliger un parent à scolariser sa fille. Sinon, comme vous, nous voyons ces filles au marché ».

> L'agent du service social de la mairie vas dans le même sens lorsqu'il avoue ce qui suit : « une chose est d'adopter la loi, une autre est de l'appliquer. Si on punissait quelques parents, je pense que la donne changerait ».

> La conseillère d'éducation scolaire reconnait le laxisme de l'État : « on est impuissant quand on reçoit des jeunes filles qui veulent continuer mais qui sont forcées de sortir du système éducatif ; on n'y peut rien. Il y a quelque chose qui manque ».

Il est ici question de laisser-aller occasionné par le laxisme de l'État et ses démembrements. L'organe décisionnel souhaiterait voir tous les enfants de 6 à 16 ans à l'école. La loi oblige les parents d'inscrire les jeunes filles. Mais à l'évidence, on ne peut rien imposer. Par conséquent, les jeunes filles sont déscolarisées sans que cela n'apparaisse comme un problème.

Discussion

L'analyse de la situation hors école des filles du marché Belleville de Treichville a permis de mettre en exergue un ensemble de paradoxes lié à la PSO et des stratégies connexes pour promouvoir la scolarisation des jeunes filles de 6 à 16 ans. Les acteurs du système éducatif ne convergent pas sur la compréhension des politiques de scolarisation pour tous. L'administration scolaire a pris des décisions qu'ignorent leurs partenaires sociaux que sont les parents d'élèves et les élèves. Lorsqu'elle est bien définie, la PSO implique une forme de gratuité selon les parents.

Il est aussi question de la domination des cultures sur les lois scolaires en Côte d'Ivoire. Selon les résultats de cette étude, la culture n'est pas facteur de lutte contre l'échec et le décrochage scolaire tel que l'ont analysé Bonnéry et Renard (2013). Dans leurs réflexions, ces auteurs ont montré l'impact des pratiques culturelles sur l'engouement des élèves à se maintenir à l'école. Le présent travail a plutôt révélé que les pratiques culturelles poussent les parents à sortir leurs filles de l'école et aident ces dernières à accepter et justifier leur situation hors école. Malet (2010) utilise le concept de démobilisation scolaire pour exprimer le processus de rejet ou de renoncement de l'école par l'élève.

Il ressort également une forme de lutte identitaire qui laisse apparaitre que la PSO a une nationalité ivoirienne. Les communautés allogènes ne se sentent pas concernées. Cette conception converge avec l'idée développée par Hedibel (2006) selon laquelle les familles « immigrées » seraient plus « vulnérables » et touchées par la déscolarisation de leurs enfants en France.

Les questions d'enjeux et de modèle sont aussi des points importants de la situation hors école des filles du marché Belleville. L'étude a prouvé que l'école n'est pas le symbole de la réussite sociale. Le faisant, les résultats de cette étude s'inscrivent dans la perspective de Bernard (2015), qui montrait qu'une partie de la jeunesse ne trouvent pas ses possibilités de réalisation dans une société entièrement structurée autour de la réussite scolaire. Cette approche est contraire à celle relevée par Proteau (1996) dans la conclusion de sa thèse, qui stipulait que « l'école n'a jamais trahi, il y a notre pain dedans, ... » (p. 540). À cette époque, l'école était source d'espoir et s'y maintenir signifiait garder l'espoir d'une réussite sociale. Aujourd'hui, tout montre que l'école et les diplômes qu'elle produit n'ont aucun impact sur le niveau de vie des populations.

Par ailleurs, le rôle de l'État dans la situation hors école des filles est établi dans la défiance des lois et le laxisme de l'État. Auteur de la PSO, l'État a le devoir de le vulgariser et de l'expliquer dans un contexte où l'on ne peut pas établir clairement la compréhension et l'adhésion des populations à cette loi. L'État se rend complice du hors école lorsqu'il ne se donne pas les moyens d'aider ou de contraindre les parents réfractaires de la PSO. Dans ce contexte, Akkari, Allassan et Llorca (2020) ont pointé du doigt la responsabilité de l'État qui contribue à la déscolarisation en refusant de scolariser les enfants, surtout étrangers, qui manquent de documents d'identité.

Conclusion

Cette étude a permis d'identifier les facteurs liés à la situation hors école des jeunes filles commerçantes du marché Belleville de Treichville. En vue d'atteindre les objectifs, une enquête qualitative qui a pris en compte les jeunes filles cibles, les parents d'élèves, la mairie et l'institution scolaire. En somme, les contradictions liées aux perceptions du PSO, la domination des logiques spécifiques sur les logiques structurelles de l'école, la défiance des lois et le laxisme de l'État sont les causes identifiées pour expliquer a construction du hors école à Treichville. Il est clairement établi que la PSO n'a pas résolu les inégalités d'accès à l'école.

Au marché de Treichville, cadre de l'étude, les populations sont essentiellement d'origine ouest africaine. La culture des acteurs est fondée sur les coutumes et la religion. Les jeunes filles enquêtées sont musulmanes. A tort ou à raison, la situation hors école trouve un justificatif dans une culture faite de coutumes et de religion. Ces dernières, dans leurs manifestations, dénient l'école qu'elles perçoivent comme facteur de perversion et de révolte des femmes. Par conséquent, la PSO est une contradiction des valeurs familiales.

Sans exposé leurs désaccords, les acteurs en présence s'appuient sur les failles institutionnelles. Aujourd'hui, l'État est affaibli par le manque d'information qui laisse cours aux spéculations et interprétation sur la PSO, par son incapacité à résoudre le chômage des diplômés, l'absence de contrôle ou de rigueur et l'ouverture aux formes de perversion. L'État est surtout affaibli par son incapacité à assumer sa part de responsabilité en matière de scolarisation pour tous. En dépit de l'adoption des lois en faveur des femmes, le cadre juridique reste méconnu. Pendant que l'impunité devient une norme, les habitudes culturelles persistent et les inégalités scolaires aussi.

Face à ces situations qui construisent le hors école, il conviendrait d'adjoindre au cadre normatif et formel un cadre d'échange permanent qui fait des parents d'élèves des acteurs centraux de la mise en place de la PSO. Une mobilisation communautaire et une redynamisation des Comités de Gestion des Établissements (COGES) pourraient être utiles. Cela devra prendre en compte la typologie des modèles sociaux dans un contexte où l'influence des pairs formate les esprits plus que l'école.

Références bibliographiques

Akkari, S., Allassan, M. et Llorca, O. (2020). Refus de scolarisation des enfants itinérants : de la responsabilité de l'État à la responsabilisation des maires. *La Revue des droits de l'Homme*, Actualités Droits-Libertés. En ligne depuis le 9 février 2020, récupéré le 7 novembre. URL: http://journals.openedition.org/revdh/8507.

Bardin, L. (1997). *L'analyse de contenu*. PUF.

Baumrind, D. (1971). *Harmonious parents and their preschool children*. Developmental Psychology.

Bernard, P. Y. (2015). *Pourquoi considérer le décrochage scolaire comme un problème ?* Publié dans laviedesidees.fr. le 21 avril.

Bonnéry, S. et Renard, F. (2013). Des pratiques culturelles contre l'échec et le décrochage scolaires *:* sociologie d'un détour, *Lien social et Politiques*. (70), p.135-150.

Campenhoudt, L.V. et Quivy, R. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales.* Dunod.

Esterle-Hedibel, M. (2006). Absentéisme, déscolarisation, décrochage scolaire *:* les apports des recherches récentes. *Déviance et Société,* 1, Vol. 30, p.41-65.

Jacquemin, M. et Schlemmer, B. (2011). *Introduction : Les enfants hors l'école et le paradigme scolaire*. Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs, Vol. 10, p.7-28.

Malet, J. (2010). Décrochage et scolarisation. *Journal du droit des jeunes*, 4 N° 294, p.8-16.

N'dri, K. A. (2020). Travaux domestiques et décrochage scolaire des enfants du primaire public du département de Korhogo : analyse des effets. Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire), *Ziglôbitha, Revue des Arts, Linguistique, Littérature & Civilisations*, p. 124-134.

Vaillancourt, C. (1998). *Le décrochage scolaire : une approche communicationnelle*. Thèse de Maîtrise en recherche sociale appliquée, Département de sociologie Université Laurentienne à Sudbury.

Özden, M. (1999). *Le droit à l'éducation, un droit humain fondamental stipulé par l'ONU et reconnu par des traités régionaux et de nombreuses constitutions nationales.* Brochure élaborée par le Directeur du Programme Droits Humains du CETIM et Représentant permanent auprès de l'ONU. Collection du Programme Droits Humains du Centre Europe - Tiers Monde (CETIM), CODESC, Observation n° 13, § 1, E/C.12/1999/10, 8 décembre.

Proteau, L. (1997). Le modèle ivoirien en question *: dévoilement de l'illusion d'une promotion sociale pour tous par l'école, un* « moment critique ». Dans Contamin, B. et Memel-Fotê, H. (dir.), *Le modèle ivoirien en questions : crises, ajustements, recompositions.* Karthala; Orstom.